

Réunion du 06 décembre 2020

L'an **deux mil vingt**, le **dimanche 6 décembre**, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 novembre 2020

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIÈRE Jérôme CHIÈZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel, CHAMBON Mathieu

Absents :

Monsieur CHIÈZE Adrien a été élu secrétaire.

2020-058 - Travaux Service de l'Eau : Station de neutralisation et conduite de Cavanet - Mission de Maîtrise d'Œuvre - Compte rendu du Maire

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision antérieure de faire réaliser, suite aux préconisations du Schéma Directeur, divers travaux urgents d'alimentation en eau potable : la réhabilitation de la station de neutralisation du Peyroux et le renouvellement de la conduite de l'antenne du Cavanet.

Pour en assurer la maîtrise d'œuvre, une consultation a eu lieu, dont il donne connaissance.

La proposition mieux disante établie par SOCAMA Ingénierie pour un montant total de 21 497.50 € hors taxes (13 615.00 € pour la station de neutralisation et 7 882.50 € pour le renouvellement de la conduite) a été retenue

En vertu de la délibération N°2020-029 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Maire, le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 15 septembre dernier afin d'avancer dans ce dossier et notamment rechercher les meilleurs financements possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la procédure,
- souhaite l'obtention des meilleurs financements pour cette réalisation,
- rappelle que les crédits correspondants sont prévus à l'article 2156

2020-059 - Travaux de rénovation du logement de la Maison Salles - Financement

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses décisions antérieures concernant la rénovation de la Maison Salles afin de permettre l'installation d'un artisan.

Suite aux marchés et avenants passés avec les entreprises retenues, le coût total de la réalisation s'élève à 40 175.00 € HT soit 44 192.51 € ttc (TVA non récupérable).

Il rappelle le financement promis ou obtenu :

- Subvention Etat, DSIL, 12 000.00 € 30 %
- Subvention du Département 8 000.00 € 20 %
- Charge de la Commune..... 20 175.00 € 50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- se félicite de la réalisation de cette opération qui permet l'installation d'une activité inexistante auparavant,
- sollicite l'attribution de la subvention du Département à hauteur de 8 000.00 €,
- charge le Maire des démarches en ce sens.

2020-060 - Travaux de mise en accessibilité de la Voirie, des ERP et IOP

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa réflexion quant à la mise en accessibilité de la Voirie, des Etablissements recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public

Il rappelle que ce dossier a été suivi par la Commission de la Voirie et présente l'avant-projet établi par CTI 19 qui s'élève à 28 165.00 € de travaux divers.

Il indique également que la Commune pourrait bénéficier d'aides de l'Etat, DETR pour ces travaux à réaliser en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la réalisation des travaux proposés,
 - approuve l'avant-projet présenté à hauteur de 28 165.00 € hors taxes,
 - sollicite de Monsieur le Préfet une aide de l'Etat, DETR à hauteur de 11 264.50 € représentant 40 % du coût des travaux,
 - envisage le financement suivant : HT %
- . Montant des travaux..... 28 165.00 €

- . Subvention Etat, DETR 11 264.50 €.....40.00
- . Autofinancement Commune 16 900.50 €.....60.00
- autorise le Maire à signer tout document pour cette réalisation.

2020-061 - Travaux d'aménagement d'espaces publics sur diverses voies communales

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de faire réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics sur diverses voies communales.

Il rappelle que ce dossier a été suivi par la Commission de la Voirie et présente l'avant-projet établi par CTI 19 qui s'élève à 39 226.50 € de travaux divers.

Il indique également que la Commune peut bénéficier d'une aide du Département pour ces travaux à réaliser début 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la réalisation des travaux proposés,
- approuve l'avant-projet présenté à hauteur de 39 226.50 € hors taxes,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide à hauteur de 15 690.60 € représentant 40 % du coût des travaux,

- envisage le financement suivant :

HT	%
----	---

- . Montant des travaux..... 39 226.50 €
- . Subvention Département 19 690.60 €.....40.00
- . Autofinancement Commune 23 535.90 €.....60.00
- autorise le Maire à signer tout document pour cette réalisation.

2020-062 - Création d'une page Facebook communale

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt de création d'un page Facebook permettant de partager du contenu avec les abonnés de la page, avec l'objectif premier de créer une vitrine d'information numérique pour la Commune donc de transmettre des éléments d'information.

Une charte de publication doit prévoir les sujets qui pourront paraître sur la page :

- L'actualité de la Commune ; (infos diverses, nouveaux arrivants, travaux, commémorations), Une mission de service public (horaires d'ouverture des services publics, démarches en ligne, ...), Un relais de la communication gouvernementale (restrictions d'eau, alertes, ...), Des informations sur l'école
- La promotion des manifestations et animations sur la Commune
- Un partage des actualités des commerçants et entreprises communales
- ...

Cette page, créée sous la responsabilité d'un élu, pourrait être alimentée par les agents communaux (Animation et APC), ces deux agents vont suivre très prochainement une formation organisée par l'ADM19 et la CCI de Brive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Se félicite de cette initiative et
- Décide :
- . La mise en place d'une commission communale composée d'élus, d'agents, et d'administrés volontaires, afin d'en assurer le bon fonctionnement,
- . La prise en charge des formations des agents communaux auprès de la CCI de Brive.

2020-063 - Demande de remise gracieuse des loyers du multiple rural

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a la possibilité d'exonérer de loyer les entreprises qui occupent un local commercial communal, et ce en raison de la crise sanitaire qui a pu nécessiter une fermeture de l'établissement pendant la période du second confinement.

Il donne lecture du courrier de Madame Alexandra YACHVILI qui a dû fermer l'Auberge des Tours depuis le 28 octobre.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas demander de loyer pour cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide d'exonérer l'Auberge des Tours du loyer du Multiple rural, 15 av de la Xaintrie Noire pour la durée du confinement, y compris si celui-ci se poursuit en 2021 ainsi que dans le cas d'une nouvelle période.
- charge le Maire des démarches nécessaires et d'en informer le locataire.

2020-064 - Demande de mise à disposition de locaux du stade

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi par M. Daniel GREGOIRE, Président du Syndicat de Carbonnières afin de pouvoir utiliser divers locaux du stade actuellement inoccupés (auvent, buvette, toilette).

Il propose de louer ces locaux à titre gracieux dans le cadre d'une convention dont il donne lecture du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- accepte de mettre à disposition de l'association les locaux demandés et ce à titre gracieux,
- approuve les termes de la convention proposée
- charge le Maire d'informer le demandeur.

2020-065 - Tarif eau vendue aux communes voisines

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune fournit de l'Eau aux communes voisines de Saint Bonnet les Tours et Sexcles.

Il convient de réviser les tarifs pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide les tarifs suivants pour la vente d'eau :

- | | | |
|---------------|------------------------|-------------------------|
| - St Bonnet : | Tarif 2020 : 0.99 €/m3 | Tarif 2020 :.....0.99 € |
| - Sexcles : | Tarif 2020 : 1.20 €/m3 | Tarif 2020 :.....1.20 € |

- charge le Maire d'informer les communes concernées.

2020-066 - Désignation d'un correspondant défense

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à la circulaire du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense (CORDEF) au sein de chaque commune française.

L' élu désigné par le Conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département sur les questions de défense. A ce titre il entretient des relations étroites avec la délégation militaire laquelle, en retour, l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Désigne M. Miche REVEILLER en qualité de correspondant défense de la commune de Gouilles,
- Charge le Maire d'en informer la Délégation Militaire de la Corrèze.

2020-067 - Demande de déclasséement d'une portion de CR à Pers

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi par M. SALES Nicolas en vus d'obtenir le déclasséement d'une portion de CR à Pers, située entre les parcelles E 668 et E 669.

Il rappelle les procédures réglementaires en la matière (arrêté du Maire, désignation d'un Commissaire Enquêteur, enquête publique, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **décide** de donner une suite de principe favorable à cette demande, en acceptant de lancer la procédure correspondante
- **charge le Maire** de mettre en œuvre cette procédure,

2020-068 - Mise à jour du tableau des emplois

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 80 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont gérés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 22 juin 2018, Monsieur le Maire propose pour une bonne organisation des services :

- la suppression d'Un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2° classe à temps non complet,
- la création d'Un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2° classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} décembre 2020 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs territoriaux

Grade :

Adjoint Administratif Territorial de 2^o classe (ancien effectif à temps non complet : 1, Nouvel effectif : 0)

Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^o classe (ancien effectif 0, nouvel effectif à temps non complet : 1.)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois sont inscrits au Budget communal.

2020-069 - Rénovation énergétique des bâtiments publics : Mairie Ecole

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil les dépenses importantes de chauffage du bâtiment Mairie Ecole en période hivernale ainsi que l'inconfort pendant les périodes de fortes chaleurs estivales.

Il indique l'intérêt de faire réaliser une isolation du bâtiment, celui en étant totalement dépourvu à l'exception des planchers du grenier.

Il donne également connaissance de la circulaire préfectorale du 1^{er} décembre 2020 faisant état d'un plan de relance gouvernemental pour le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil de faire acte de candidature et présente un avant-projet sommaire de pose d'une isolation par l'extérieur pour un montant estimé à 91 540.00 € HT pour la Mairie et l'Ecole et 13 860.00 € HT pour la salle de jeux et la Cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Conscient de l'intérêt d'un tel projet

1°) Décide de faire réaliser les travaux projetés,

2°) Approuve l'avant-projet présenté,

3°) Sollicite des aides de l'État, Plan de Soutien, et du Département, programmation triennale 2021-2023,

4°) Envisage le plan de financement suivant :

Montant de l'avant-projet	105 400.00 €	
Subvention de l'État	31 620.00 €	30 %
Subvention du Département	31 620.00 €	30 %
Reste à charge de la Commune	42 160.00 €	40 %

5°) Souhaite une réalisation en 2021 ou 2022

6°) Charge le Maire de toute démarche pour ce faire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2020-058 à 2020-069 établies sur 4 pages.